

Les fonctionnaires AURONT PLUS DE FLEXIBILITÉ



Un nouveau décret
vient d'être voté.

L'objectif est de permettre
un meilleur équilibre
travail/vie privée

► Hier matin, un arrêté royal a été approuvé en conseil des ministres à la demande de Steven Vandeput (N-VA), ministre de la Fonction publique. Son objectif? Augmenter la flexibilité dans le travail des fonctionnaires fédéraux et leur permettre ainsi de mieux partager leur temps entre leur famille et le temps de travail. Voici quelques-unes des mesures qui vont être mises en place.

■ **Améliorer le télétravail.** Ce type de fonctionnement est déjà plébiscité par les agents du fédéral. Il sera d'autant plus facilité, notamment via le travail dans des bureaux satellites disséminés un peu partout sur le territoire. Les travailleurs y auront accès à tous les outils dont ils ont besoin pour travailler (bureau, Internet, ordinateur...), et cela plus près de chez eux.

■ **Introduction d'un nouveau type de contrat à temps partiel.** Il s'agit d'une première dans la fonction publique. Les fonctionnaires pourront être embauchés via un régime de travail à 90%. "Pour, entre autres, le membre du personnel isolé avec (jeunes) enfants", précise le cabinet du ministre.

■ **Plus de facilités lors d'absences pour des soins.** Il n'est pas toujours facile, lors d'une maladie grave dans la famille par exemple, d'assurer au niveau professionnel tout en prenant soin d'un proche. L'arrêté royal rend donc le congé pour assistance possible pour tous les membres du personnel ou encore une mini-interruption de carrière pour des parents dont l'enfant est malade.

"Le but est de limiter les problèmes psychosociaux tels que le stress et l'épuisement professionnel et de maintenir les employés plus longtemps au travail, et avec plus d'enthousiasme", conclut le cabinet de M. Vandeput.

R. D.